

Mandat du Comité consultatif de l'Équipe nationale d'aviron adapté (ÉNAA) de RCA (révisé en octobre 2007)

1.0 Nom

Le comité consultatif de l'équipe nationale d'aviron adapté (ÉNAA) sera un comité dûment formé et opérera selon les désirs de Rowing Canada Aviron.

2.0 Fonction

- 2.1 Le comité consultatif ÉNAA fournira de l'aide au coordonnateur ÉNAA de RCA, au coordonnateur de l'équipe nationale de RCA et au Vice-président du Haut niveau avec la mise en place de paramètres de programmes et de normes de performance pour ÉNAA.
- 2.2 Le comité consultatif ÉNAA supportera, à travers de RCA, les efforts de F.I.S.A. à développer des programmes de haut niveau à l'aviron adapté régionaux et internationaux, et pour les Jeux paralympiques.

3.0 Responsabilité

Le comité consultatif ÉNAA se rapportera au comité exécutif de Rowing Canada Aviron à travers du Vice-président du Haut niveau. Le Vice-président du Haut niveau est investi de l'autorité finale dans tous les secteurs de la programmation du haut niveau de RCA.

4.0 Structure

- 4.1 Le comité consultatif ÉNAA se composera :
 - 1) des entraîneurs d'équipage choisi parmi l'équipe nationale d'aviron adapté des années courantes et antérieures,
 - 2) de l'entraîneur mentor du HN à l'aviron adapté choisi par le Vice-président du Haut niveau,
 - 3) du coordonnateur ÉNAA de RCA,
 - 4) du coordonnateur de l'équipe nationale de RCA (ou la personne désignée) et
 - 5) d'un classificateur certifié de F.I.S.A. choisi par le Vice-président du Haut niveau.
- 4.2 Une revue de la représentation au comité consultatif ÉNAA s'effectuera annuellement, immédiatement après les Championnats du monde ou après les Jeux paralympiques. RCA invitera annuellement aux membres possibles du comité consultatif ÉNAA une fois que la revue est complétée.
- 4.3 Le coordonnateur ÉNAA de RCA agira en tant que président du comité. En son absence, un membre du comité consultatif ÉNAA choisi par le Vice-président du Haut niveau agira en tant que président intérimaire.

5.0 Opération

5.1 Responsabilités :

- 5.1.1 Le comité consultatif ÉNAA fournira des commentaires au coordonnateur ÉNAA de RCA et au coordonnateur de l'équipe nationale de RCA sur les exigences budgétaires annuelles du ÉNAA.
- 5.1.2 Le comité consultatif ÉNAA fournira des commentaires sur tous les aspects du programme ÉNAA de RCA, y compris les critères de sélection de l'équipe, les critères d'octroi de brevets PAA, les plans d'entraînement annuels, les formats d'essais chronométrés et d'essais de vitesse et la planification de camp d'entraînement;
- 5.1.3 Le comité consultatif ÉNAA assurera la liaison, à travers du coordonnateur ÉNAA, avec le comité au développement de l'aviron adapté de RCA et les associations provinciales d'aviron dans les secteurs de développement de programmation de haut niveau pour l'aviron adapté; le comité consultatif ÉNAA fournira des commentaires annuels sur la surveillance et la gestion du modèle DALTA à l'aviron adapté de RCA;
- 5.1.4 Le comité consultatif ÉNAA surveillera et supportera les initiatives de F.I.S.A. dans les secteurs de la classification des rameurs pour la compétition;
- 5.1.5 Le comité consultatif ÉNAA supportera le développement d'athlètes compétitifs sur la scène nationale et internationale à l'aviron adapté selon les règles de F.I.S.A. sur l'aviron adapté.

5.2 Rapport

- 5.2.1 Le comité consultatif ÉNAA se rencontrera à tout endroit et toute période qui seront déterminés par le coordonnateur ÉNAA de RCA et par le coordonnateur de l'équipe nationale de RCA comme approuvé par le comité exécutif de RCA.
- 5.2.2 Le comité consultatif ÉNAA présentera des procès-verbaux des réunions au coordonnateur de l'équipe nationale de RCA et au Vice-président du Haut niveau.
- 5.2.4 Le comité consultatif ÉNAA fera parvenir ces procès-verbaux au bureau de RCA.